

## QUATRE-VINGT-SIXIÈME SESSION

### **Affaire Sethi (No 4)**

(Recours en révision)

#### **Jugement No 1824**

Le Tribunal administratif,

Vu le recours formé par M. Devendra Nath Sethi le 8 août 1998 en révision du jugement 1657;

Vu l'article II, paragraphe 5, du Statut du Tribunal et l'article 7 de son Règlement;

Après avoir examiné le dossier;

#### CONSIDÈRE :

1. Le requérant demande la révision du jugement 1657, que le Tribunal a prononcé le 10 juillet 1997 et par lequel il a rejeté sa troisième requête comme irrecevable.
2. Il ne prétend pas qu'il y ait eu tromperie de la part de la défenderesse, l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il n'invoque pas non plus la récente découverte d'un fait nouveau si déterminant que les conclusions du Tribunal auraient probablement été différentes s'il en avait eu connaissance à l'époque du jugement. En fait, il se borne à prétendre que le jugement était erroné et à tenter de rouvrir le débat sur la question de la recevabilité.
3. L'autorité d'un jugement définitif -- celle de la chose jugée -- ne peut pas être si facilement mise en cause. Il y a deux parties à chaque affaire et elle qui perd estime habituellement que le Tribunal a commis une erreur. Il faut cependant bien mettre fin au litige, et la stabilité de la procédure judiciaire nécessite que les jugements définitifs du type de celui dont le requérant demande la révision ne peuvent être révisés que pour un nombre de motifs limités et pour les plus graves raisons.
4. Le requérant n'invoque aucun motif valable pour la révision du jugement 1657.
5. Son recours est donc rejeté sans autre procédure, conformément à l'article 7 du Règlement du Tribunal.

Par ces motifs,

#### DECIDE :

Le recours est rejeté.

Ainsi jugé, le 13 novembre 1998, par M. Michel Gentot, Président du Tribunal, M<sup>me</sup> Mella Carroll, Vice-Présidente, et M. James K. Hugessen, Juge, lesquels ont apposé leur signature au bas des présentes, ainsi que nous, Allan Gardner.

Prononcé à Genève, en audience publique, le 28 janvier 1999.

*(Signé)*

Michel Gentot

Mella Carroll

James K. Hugessen

